

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07-05-2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-trois avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène SOUID – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Imène SOUID, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – BETTAYEB Karine – ATLAN Thierry – EL AMRANI Sana – BESNIET Nathalie – SERRAYE Mohand – BARRÉ Stéphanie – INDRIGO Heddi – GILBERT Yann – TRAORÉ Saly – LERUDE Renaud

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

CHARLES-ELIE-NELSON Roselyne – DIBATISTA Mylène – CHAUDRON Thierry – TROUKY Houcine – SIONIS-HASSOUNI Rhera – CABRERA Valérie – HAMZA Ramzi – SOUDEER Jérémy – MEDRANO Tracy – SACKO Ismael – BENSENOUCI Shaenese Louisa – GANFINA Olga Céleste – KUIPOU Maël – SANCHO Claude – TRARIEUX Magalie – GUESSOUM Adnène – APATOUT Ingrid – MARCONI Jacqueline – BOURGEOIS Patrick – BOURIACHI Philippe.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

- Monsieur Dramane DIABY est excusé et représenté par Heddi INDRIGO.
- Madame Malikat VERA est excusée et représentée par Sana EL AMRANI.
- Monsieur Jinny BAGÉ est excusé et représenté par Imène SOUID.

1– Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Maël KUIPOU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a accepté.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2026.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise

3 - Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

- Madame TRARIEUX demande des précisions sur les décisions numéros 12, 53 et 54.
- Monsieur BOURGEOIS demande des précisions sur les décisions numéros 9, 11, 15, 16 et 17.

4 - Communications de la Municipalité.

Depuis notre dernier conseil, j'ai reçu le Directeur académique des services de l'Education nationale qui m'a fait part de la baisse constante des effectifs scolaires suite à la dynamique de dénatalité qui touche notre pays. A Orly, nous étions jusque-là épargnés mais nous commençons à ressentir cette réalité qui aura pour impact des fermetures de classes sur certaines écoles.

Dimanche 26 avril, nous avons commémoré ensemble la journée du souvenir de la déportation. A cette occasion, nous avons accueilli dans les salons de la mairie une partie de l'exposition de 22 panneaux consacrés aux déportés du Val de Marne et mise en place par l'Association française de la mémoire de la déportation d'Orly.

Cette exposition sera de nouveau visible vendredi 8 mai à l'occasion de la commémoration de la victoire de 1945. Comme chaque année, nous aurons l'honneur d'avoir à nos côtés les élèves des collèges Dorval et Desnos.

Deux jours après, dimanche 10 mai, nous commémorerons la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Les enfants du conseil d'enfants liront les poèmes qu'ils ont rédigés dans le cadre du travail engagé autour de l'esclavage.

Dimanche 24 mai, je vous invite vivement à venir applaudir nos seniors sur la scène du centre culturel dans le cadre de leur spectacle annuel.

Samedi 6 et dimanche 7 juin, notre festival des arts de la rue s'installera au parc Méliès pour deux jours de fête et de féerie.

Dimanche 14 juin, nous rééditons notre vide-greniers inter-quartiers pour la deuxième édition. L'an passé, ce vide greniers a rencontré un vif succès, répondant ainsi à une vraie demande des habitants.

Dimanche 21 juin, la fête de la musique s'installera dans la cour Romain Rolland. Nous avons déjà de nombreuses candidatures de groupes orlysiens avec des styles très différents.

Résultats du vote des rapports :

35 conseillers municipaux, dont 28 membres de la majorité et 7 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

Groupe AGIR POUR ORLY – L'UNION POPULAIRE – LA FRANCE INSOUmise : Magalie TRARIEUX, Claude SANCHO, Adnène GUESSOUM et Ingrid APATOUT **4 x POUR ORLY – L'UNION POPULAIRE – LA FRANCE INSOUmise**

Groupe AVEC VOUS ORLY REUNIE : Patrick BOURGEOIS et Jacqueline MARCONI **2 x AVEC VOUS ORLY REUNIE**

Non-inscrits : Philippe BOURIACHI

5-1 Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) – rapport d'utilisation sur l'exercice 2025.

Dont acte

5-2 Mise à jour du règlement de gestion de la régie de recettes centralisée Ville pour les prestations municipales.

Adopté à l'unanimité

5-3 Approbation de la convention FIM N°2382 portant sur l'obtention d'une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain, dans le cadre du dispositif « Développement économique et aménagement social et culturel », pour la création d'une micro-folie au sein de la médiathèque des Navigateurs.

Adopté à l'unanimité

5-4 Approbation de la convention FIM N°2309 portant sur l'obtention d'une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain, dans le cadre du dispositif « Protection de l'environnement », pour le projet de dimension énergétique de la rénovation des écoles du Centre, Joliot-Curie B et de la maternelle Romain Rolland.

Adopté à l'unanimité

5-5 Approbation de la convention FIM N°2357 portant sur l'obtention d'une subvention de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'investissement métropolitain, dans le

cadre du dispositif « Protection de l'environnement », pour l'acquisition de véhicules propres.

Adopté à l'unanimité

5-6 Garantie d'emprunt au profit de la société CDC Habitat.

Adopté à la majorité absolue

5 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise et Philippe BOURIACHI

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly réunie

5-7 Garantie d'emprunt au profit de la société RATP Habitat.

Adopté à la majorité absolue

5 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise et Philippe BOURIACHI

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly réunie

5-8 Budget annexe Centre-Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) – Décision modificative n°1 de 2026.

Adopté à l'unanimité

5-9 Etablissement de la liste des contribuables en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Adopté à la majorité absolue

5 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise et Philippe BOURIACHI

5-10 Exercice du droit à la formation des élus pour 2026.

Adopté à l'unanimité

5-11 Désignation des membres du Conseil municipal qui siégeront à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'Etablissement Public Territorial Orly Seine-Bièvre (EPT 12).

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly réunie

5-12 Désignation des membres du Conseil municipal de la commune d'Orly qui siègeront à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Métropole du Grand Paris.

Adopté à la majorité absolue

4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise

2 abstentions : 2 du groupe Avec vous Orly réunie

5-13 Renouvellement de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la ville d'Orly.

Adopté à la majorité absolue

1 vote contre : Philippe BOURIACHI

5-14 Désignation du référent déontologue pour le mandat 2026-2032.

Adopté à l'unanimité

6.1a Régularisations foncières avec la société AMORINO : échange foncier – Avenue de l'Aérodrome.

Adopté à l'unanimité

6.1b Régularisations foncières avec la société AMORINO : régularisation acquisition – Chemin des Chaudronniers.

Adopté à l'unanimité

7-1 Adoption du règlement du vide-greniers interquartiers organisé par la ville d'Orly.

Adopté à l'unanimité

7-2 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours populaire français Comité d'Orly.

Adopté à l'unanimité

8-1 Evolution des Conseils de quartiers et adoption de la nouvelle charte de fonctionnement et d'action des conseils de quartier.

Adopté à l'unanimité

6 abstentions : 4 du groupe Agir pour Orly – L'Union populaire – La France insoumise et 2 du groupe Avec vous Orly réunie

9-1 Mise en place d'un concours photo à destination des Orlysiens sur le thème « Nature et biodiversité à Orly » organisé au printemps de chaque année.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Imène SQUID

Nous allons passer aux questions diverses.

Monsieur BOURGEOIS, votre première question.

Madame la Maire, pouvez-vous faire un point actualisé sur la situation de la résidence Anotera et sur les actions de suivi mises en œuvre par la municipalité depuis la fin des principales phases de réhabilitation ? Je vous remercie.

Réponse de Imène SQUID

Le plan de sauvegarde de la Résidence Anotera a permis de mobiliser des financements de la Région Ile de France et de l'Etat au travers de l'Agence nationale de l'habitat. Ce plan de sauvegarde a été mis en place sous l'impulsion de la ville d'Orly qui ne pouvait rester inactive devant la dégradation des conditions de vie des habitants de cette copropriété de 400 logements. La première phase de travaux d'un montant de 18 millions se termine d'ici cet été avec deux volets prioritaires : la sécurisation et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. En septembre 2024, la seconde tranche de travaux prévoyant la réfection totale des réseaux verticaux a été votée par la copropriété. Elle est actuellement en cours. Nous sommes bien entendu très attentifs au volet social de cette réhabilitation. Une maîtrise d'œuvre sociale confiée à Urbanis et financée par la ville permet de prendre en considération les difficultés que rencontrent les habitants. 21 ménages font toujours l'objet d'un suivi actif afin notamment de mobiliser les dispositifs d'aide et maintenir le paiement des charges courantes. La ville participe régulièrement à des points d'étape aux côtés du conseil syndical dans le cadre d'un accompagnement en profondeur.

Madame TRARIEUX, votre première question

Stationnement abusif et fourrière

Plusieurs habitant.es ont vu leurs véhicules enlevés par la fourrière pour stationnement de plus de 7 jours, dont un qui signale une erreur sur la contravention. Un nouveau module dans l'application de la ville, dans l'onglet "police municipale" permet de signaler des véhicules en stationnement

abusif, de plus de 7 jours, ou bien épave. Nous avons pris connaissance de l'infographie du Ministère concerné, très pédagogique.

→ Comment la ville informe-t-elle les habitant.es de cette règle ?

→ L'infographie est-elle largement diffusée dans un souci de prévention ?

→ Un avis est-il laissé sur les véhicules avant enlèvement ?

Réponse de Imène SOUID

Madame Trarieux, en matière de stationnement, c'est le Code de la route qui s'applique. Un véhicule ne doit pas être stationné plus de 7 jours sur la voie publique. Dès lors que l'infraction est constatée et la loi ne prévoit pas qu'un avis soit apposé sur le véhicule. Faire respecter le Code de la route fait partie de nos prérogatives et s'impose dans le cadre du bien vivre ensemble.

Monsieur BOURIACHI, votre première question

Madame la Maire, selon nos informations sûrement erronées notre futur DGS à partir du mois de juin 2026 serait Monsieur RIADHE OUARTI actuellement en poste sur la ville de Ris-Orangis, pouvez-vous confirmer ou infirmer cette information ? Est-ce que vous ou l'un de vos proches avez un lien de proximité avec Monsieur OUARTI ?

Réponse de Imène SOUID

Le recrutement du futur DGS a été conduit dans le cadre strictement professionnel, via un cabinet spécialisé et il est en cours de finalisation.

Le candidat a suivi le processus comme les autres postulants et a été reçu à deux reprises en entretien. Le premier s'est déroulé avec l'ancienne DGS et le second avec ma directrice de cabinet. Son profil a été retenu au regard de ses compétences et de son expérience de 14 ans en tant que DGS. Monsieur BOURIACHI, je constate avec regret que vous n'avez toujours pas compris où se trouve l'intérêt général et ce qu'attendent les Orlysiens de leurs élus. Comme à votre habitude, vos sous-entendus sont déplorables. Si cela peut vous rassurer, comme bien des DGS ou d'autres administratifs, nous nous sommes déjà rencontrés. Mais nous n'entretiens aucun lien de proximité et je vous confirme donc que ce recrutement s'est fait dans le respect des règles et dans l'intérêt de la collectivité. J'espère que vous lui réserverez le meilleur accueil.

Monsieur BOURGEOIS, votre seconde question

Madame la Maire, de nombreux Orlysiens font état d'une recrudescence de nuisibles dans plusieurs secteurs de la ville, notamment de rats à proximité de zones en travaux, mais également à proximité d'un certain nombre de bornes de tri en cours de réparation depuis plusieurs semaines. Par ailleurs, des signalements de punaises de lit dans certains immeubles suscitent une vive inquiétude parmi les habitants. Pouvez-vous faire un point sur l'état de la situation à Orly ainsi que sur les actions engagées ou prévues par la municipalité pour prévenir et traiter ces problématiques sanitaires et de salubrité publique ?

Réponse de Imène SOUID

Monsieur Bourgeois, nous avons été très sollicités sur la prolifération de rats en 2025 mais beaucoup moins cette année. Nous mettons chaque année en œuvre deux campagnes de dératisation en lien avec les bailleurs et plus particulièrement avec Valophis habitat. En 2025, nous avons engagé une troisième campagne devant la recrudescence observée sur certains secteurs. Depuis, les plaintes ont diminué. Nous avons rencontré un épisode sur le restaurant et le gymnase Marcel Cachin qui a nécessité une opération de furetage avec chiens et furets. Notre

service communal d'hygiène et de santé est pleinement mobilisé. Toutefois, à notre niveau, nous devons lutter contre les dépôts sauvages, les jets des restes alimentaires et le nourrissage dans les espaces publics. S'agissant des bornes enterrées défectueuses, une vigilance a été demandée à l'EPT qui effectue quotidiennement l'enlèvement des dépôts en attendant la réparation ou le remplacement des bornes.

Sur la question des punaises de lit, la ville n'a pas récemment été saisie de plaintes. Cela ne veut pas dire que le phénomène n'existe pas mais nous n'en avons pas connaissance actuellement.

Madame TRARIEUX, votre deuxième question

Droit à l'information sur les élu.es.

Le dernier magazine municipal ne présente que les élus de la majorité, en page 28.

→ Pourquoi les élu.es ne faisant pas partie de la majorité ne sont-ils pas mentionnés.es ?

→ Peut-on publier leurs noms et contacts, avec leur accord, pour une complète information ?

→ Quels lieux leur sont attribués pour des permanences afin de recevoir les habitant.es ?

Réponse de Imène SOUID

Madame TRARIEUX, les élus de l'opposition sont mentionnés sur le site internet de la ville. Des moyens vous sont alloués dans le cadre du règlement intérieur du conseil municipal sur lequel vous serez sollicités prochainement : salle, photocopieur, tribunes politiques. Il n'y a pas de lieux de permanences qui vous soient alloués. Il vous appartient de communiquer vos coordonnées aux Orlysiens. Ce n'est pas le rôle de la ville d'assurer la communication des partis politiques.

Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question

[Monsieur BOURIACHI n'a pas souhaité poser sa deuxième question]

Madame TRARIEUX, votre troisième question

Information sur la députée

Dans le même magazine en page 26, les informations concernant la députée Clémence Guetté sont peu visibles (rubrique "en bref").

→ Peut-on les intégrer dans une rubrique dédiée en page 27 ?

→ Peut-on afficher ses permanences sur les panneaux municipaux, comme c'est l'usage dans un grand nombre de communes ?

Réponse de Imène SOUID

Madame TRARIEUX, l'information concernant les permanences de Madame la Députée nous semblent tout à fait conformes à ce qui se fait dans toutes les villes.

Monsieur BOURIACHI, votre troisième question

Madame la Maire, comptez-vous sécuriser le plan d'eau du parc Méliès ? Si oui par quels moyens ?

Réponse de Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, je vous ai déjà répondu à plusieurs reprises. Et comme vous le savez aussi, nous avons diligenté une étude sur la sécurité des aires de jeux de nos parcs. Nous prendrons les mesures utiles en fonction des résultats de cette étude.

Madame TRARIEUX, votre quatrième question

Pluralisme des médias et des ouvrages de la médiathèque et à destination des scolaires.

Face à la concentration des médias, le groupe s'inquiète pour la diversité de l'information. Plus d'une centaine d'éditeurs ont publié une contribution nommée "Déborder Bolloré" <https://deborderbollore.fr/>

→ Quelles actions la mairie compte-t-elle mettre en place ?

→ Comment sont choisis les ouvrages dans les médiathèques et les écoles ?

Réponse de Imène SOUID

En matière d'acquisitions, la charte des collections des médiathèques de la ville d'Orly s'appuie sur celle établie par le Conseil supérieur des bibliothèques et veille au respect des lois relatives à la liberté de la presse, à la lutte contre le racisme, aux publications destinées à la jeunesse, à la propriété littéraire et artistique et aux droits d'auteur, aux principes de laïcité. Cette charte a pour objectif de répondre aux attentes des usagers en proposant des collections diversifiées, d'assurer un équilibre entre les nouveautés et le fonds patrimonial, de représenter la diversité des genres, des publics et des sensibilités culturelles et de garantir les missions de service public, notamment le pluralisme et la neutralité. En sont exclus les documents contrevenant au cadre réglementaire mentionné ci-dessus, édités par des partis politiques, émanant de mouvements à caractère sectaire. Et comme vous le savez, nous ne choisissons pas les ouvrages des écoles.

En ce qui concerne la tribune « *Déborder Bolloré* », portée par de nombreux éditeurs, celle-ci s'inscrit dans un débat national sur la diversité des voix dans l'espace médiatique. Une mairie, en revanche, n'a pas de pouvoir direct sur la régulation des médias (qui relève notamment de l'Arcom au niveau national).

Madame TRARIEUX, votre cinquième et dernière question

Accès aux événements du PFC et parc du Grand Godet

La privatisation du parc limite les événements publics. Les projections de ciné en plein air au Grand godet attirait plus de 2000 personnes.

→ Pourquoi les billets pour les matchs sont-ils attribués par tirage au sort ? Comment est-il organisé ?

→ Y-aura-t-il assez de places pour tous les habitant.es concerné.es par la contre partie en billets gratuits qui avait été plébiscitée lors de l'inauguration ?

Réponse de Imène SOUID

Madame TRARIEUX, des places pour les matches à domicile du Paris football club sont effectivement mises à disposition des Orlysiens, soit dans le cadre de groupes constitués au travers d'associations comme par exemple l'ASO, soit en individuel. Dans ce cas, les places seront attribuées par ordre d'arrivée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 21h55.

